

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mardi 13 Avril 2021 à 20 h 00 – lieu : Vibraye**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. AFFAIRE FINANCIERE**

1.1 – Vote des taux de fiscalité 2021.

**2. AFFAIRE ADMINISTRATIVE**

2.1 - Petites Villes de Demain : signature de la convention.

**3. INFORMATIONS DU PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 6 avril 2021

Date d'affichage : 6 avril 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 35

**Etaient Présents :**

MM. BORDEAU Christian, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, THOIREY Isabelle, membres titulaires.

**Etaient Excusés :**

M. BOSNYAK Yvan

M. CHABILLANT Jean-Luc

M. CHÉRON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. MARIAIS Jean-Pierre

M. NICOLAY Christophe

M. PARIS Hubert donne pouvoir à M. LEBERT Philippe

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à M. MÉTAIS Didier

M. POTTIER Louis

Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à M. LEROY Michel

Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur Marc MERCIER qui indique démissionner de ses fonctions de Vice-président et de sa participation à la commission d'Appel d'Offres (CAO).

Monsieur le Président précise que Monsieur MERCIER doit envoyer sa démission au Préfet de la Sarthe afin que ce dernier puisse acter la démission, en attendant, Monsieur MERCIER reste Vice-président et membre de la CAO.

**I) Affaire Financière**

**1.1 – Fiscalité 2021 : vote des taux d'imposition**

Vu le Code Général des Impôts,

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2020 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 1,88 %

- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties 3,12 %

avec intégration fiscale progressive de ces taux sur une durée de 10 ans,

- Cotisation Foncière des Entreprises 21,72 %

La Commission Finances, réunie le 8 avril dernier, a exposé et émis trois propositions :

- |   |         |
|---|---------|
| 1) Maintien des taux                            |         |
| - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :     | 1,88 %  |
| - Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : | 3,12 %  |
| - Cotisation Foncière des Entreprises :         | 21,72 % |
| 2) Augmentation des taux de 1%                  |         |
| - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :     | 1,90 %  |
| - Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : | 3,15 %  |
| - Cotisation Foncière des Entreprises :         | 21,94 % |
| 3) Augmentation des taux de 2%                  |         |
| - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :     | 1,92 %  |
| - Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : | 3,18 %  |
| - Cotisation Foncière des Entreprises :         | 22,15 % |

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur ces propositions.

L'Assemblée procède au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, à la majorité, il en ressort que la proposition n° 3 est retenue.

Ainsi, le Conseil Communautaire décide de fixer les taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2021, comme suit :

- |   |         |
|---|---------|
| ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties     | 1.92 %  |
| ✓ Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties | 3.18 %  |
| ✓ Cotisation Foncière des Entreprises         | 22.15 % |

*Transcription des échanges :*

*Monsieur le Président donne lecture des différentes simulations réalisées selon les hypothèses évoquées ci-dessus.*

*Monsieur MERCIER précise que l'augmentation proposée permet d'équilibrer le budget primitif 2021 sur lequel il manque 7 500 €.*

*Monsieur le Président exprime le fait que l'augmentation de 1 % permet de couvrir le manque de crédit.*

*Monsieur MERCIER précise qu'il serait préférable de réaliser une économie de 7 500 € sur l'ensemble du budget et réaliser une étude plus poussée pour réaliser une progression des taux de fiscalité en une fois l'année prochaine.*

*Monsieur DARROY préconise d'augmenter un peu de temps en temps pour ne pas réaliser une grosse augmentation en une fois.*

*Monsieur LACOCHÉ précise que la marge de manœuvre est très faible avec les augmentations proposées.*

*Madame GERMAIN demande s'il a été fait des augmentations régulièrement.*

*Sylvie LEMEUNIER précise que depuis 2018, aucune hausse n'a été réalisée.*

*Monsieur VADE intervient sur le lissage des taux.*

*Sylvie LEMEUNIER précise qu'un lissage a été instauré, sur 3 ans pour la CFE, sur 10 ans sur les taxes ménages, suite à la fusion des deux collectivités afin d'harmoniser les taux sur l'ensemble du territoire.*

## **II) Affaire Administrative**

### **2.1 – Programme Petites Villes de Demain : signature de la convention d'adhésion**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n° 20201204 en date du 17 décembre 2020 relative à la candidature de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille au dispositif « Petites Villes de Demain ».

Il précise que les maires des trois communes pôles du territoire ont également fait acte de candidature et rappelle les principes et objectifs recherchés dans le cadre de ce programme.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote la mise en œuvre de ce programme et le délègue territorialement aux préfets de Département.

Le programme s'organise autour de trois piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises),
- L'accès à un réseau, grâce au club « Petites villes de demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme,
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place. Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal.

Une première phase de travail réalisée par les trois communes pôles, Bessé sur Braye, Saint-Calais et Vibraye ainsi que la communauté ayant aboutie sur la construction des objectifs et projets attendus sur ce dossier, il est maintenant possible de signer la convention avec les services de l'État pour acter le programme et les engagements de chaque partie.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » comme présentée en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

*Transcription des échanges :*

*Sylvie LEMEUNIER précise que la convention sera signée par les 3 maires concernés. Ceci est en cours de validation dans les conseils municipaux.*

*Par conséquent, dès accord de chaque conseil, nous pourrions retourner la convention signée aux services de la DDT.*

### **III) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires**

- Monsieur MERCIER Marc évoque un appel téléphonique reçu d'un médecin du centre de santé de Saint-Calais qui rapporte que les médecins alertent sur le fait qu'ils vont peut-être quitter leurs postes eu égard au fait que la collectivité ne rémunère plus le tiers du poste de la secrétaire. Cette situation survient du fait que nous ne disposons plus de médecin salarié depuis janvier 2021 et que nous ne pouvons pas rémunérer un poste administratif en faveur de médecins libéraux.

Mme LELONG Françoise répond que ce sujet va être évoqué en commission santé le 14 avril. Il est indiqué que toute solution sera étudiée pour aider au mieux les médecins du centre de santé.

- Monsieur JAMOIS Xavier informe qu'il a été sollicité par une association œuvrant sur le dossier de catastrophes naturelles et maisons fissurées.

Les mairies et communautés de communes vont être sollicitées pour essayer de mener des actions sur ce phénomène auprès des services de l'État.

Une association va être créée pour aider les administrés.

- Bilan Centre de Vaccination : à la fin de la semaine, 3 000 personnes seront vaccinées.

Bessé sur Braye : campagne de dépistage samedi 17 avril à la Pléiade.

### Prochaines dates de réunions

<b>Réunion des Vice-présidents :</b>	04 mai 2021 – 18 h 30 – Hôtel communautaire 18 mai 2021 – 18 h 30 – Marolles les Saint-Calais
<b>Bureau :</b>	18 mai 2021 – 20 h 30 – Marolles les Saint-Calais
<b>Conseil communautaire :</b>	22 avril 2021 – 20 h 30 – Vibraye 27 mai 2021 – 20 h 30 – Saint-Calais
<b>Commissions :</b>	
<b>Santé :</b>	14 avril 2021 - 17 h 30 – Hôtel communautaire
<b>Mobilité / économie :</b>	15 avril 2021 – 17 h 30 – Hôtel communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

### Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20210401	Fiscalité 2021 : vote des taux d'imposition	2021/62
20210402	Programme Petites Villes de Demain : signature de la convention d'adhésion	2021/62